

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 septembre 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 11/09/2025

Délibération N° D-2025-1809-11

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JACOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M BURGER Gaston pour voter en son nom.

Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Mme DOTT Sylvie pour voter en son nom.

Monsieur HELLER Jean-Luc a donné pouvoir à M GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 1/37

DIETRICH Isabelle.

Objet : Avenant à la concession de service public des accueils périscolaires et de loisirs

La Communauté de communes a contractualisé une délégation de service public avec l'ALEF pour l'exploitation des accueils périscolaires et extrascolaires sur la période 2024-2029.

Cette délégation prévoit le versement de la participation financière de la collectivité pour une année pleine comme suit :

- 50 % avant le 30 janvier sous forme d'un premier acompte
- 40 % avant le 30 septembre sous forme d'un second acompte
- le solde sur présentation du bilan.

Il est proposé de réduire le second acompte à 30 % au lieu de 40 % et de maintenir le solde sur présentation du bilan.

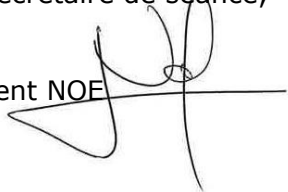
Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le principe d'un avenant à la concession de service public existante avec l'ALEF, pour réduire le second acompte à 30% au lieu de 40%, pour toute la durée du contrat ;
- **autorise** le Président à signer ledit avenant.

Fait à Truchtersheim, le 23 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

